

13320 Bouc-Bel-Air

Conseiller municipal de Bouc-Bel-Air

A

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique

sur le complément de l'étude d'impact réalisée par la société ALTEO GARDANNE relative à l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de déchets de résidus minéraux sises au lieu-dit « Mange-Garri ».

Rappel

1966 : une conduite de 47 km reliant l'usine d'alumine de Gardanne à la mer a été construite puis utilisée pendant 50 ans avec comme objectif de **trouver une solution à la pollution** de la colline de Bouc-Bel-Air.

Aujourd'hui

2016 : par manque depuis 50 ans de recherche de solution réelle, la pollution de la zone forestière boucaine a repris de manière démultipliée.

Ce sont 400 000 tonnes par an de déchets concentrés par les filtres-presses qui sont déversés chaque année en pleine zone naturelle.

Alors qu'Altéo est le **leader mondial** dans la production d'alumines de spécialité, qu'il propose des produits céramiques de haute performance, des céramiques technologiques avancées, des verres très spéciaux, de complexes produits d'ignifugation, des applications de polissage... l'entreprise prétend être dans l'impossibilité de trouver des solutions non polluantes pour ses déchets, se contentant de clamer contre toute évidence que ses boues rouges rebaptisées Bauxaline intéressent un nombre important de clients. Résultat : en 10 ans, seules 300 000 tonnes ont ainsi été utilisées dans des centres de traitement de déchets ménagers ou pour les travaux publics... ou comment rajouter de la pollution à la pollution.

Il est donc grand temps qu'Altéo entame des recherches sérieuses pour stopper ses rejets de déchets à Bouc-Bel-Air, à l'instar de ce qui a pu être fait pour la partie liquide rejetée en mer et qui semble avoir donné des résultats acceptables.

Il est inconcevable qu'une pollution aussi conséquente continue à être autorisée sans que soient engagés des travaux sérieux permettant la fin des rejets polluants terrestres à une date proche et incontournable.

En prenant encore une fois comme exemple les rejets en mer, ce qui n'était soit disant pas possible l'est devenu dès que le tribunal administratif a raccourci de deux ans la durée d'autorisation des dérogations accordées à Altéo.

Document 58

Le laxisme et la facilité n'aboutissent donc qu'à favoriser le maintien des situations dégradantes pour l'environnement, sans pour autant garantir pour les salariés d'Altéo la pérennité de leur entreprise. Des contraintes fortes boostent au contraire la recherche, l'innovation, la solidité de l'entreprise sur son territoire et la qualité de l'environnement.

Le choix d'action est donc aisé. Même si Altéo doit dépenser dans le domaine.

Je m'oppose donc au renouvellement en l'état du stockage de ces déchets sur la commune de Bouc Bel Air et plus largement dans notre département. Je demande, tant que des solutions concrètes et validées par l'ensemble des parties en présence, ne seront pas mises en œuvre, l'application du principe de précaution et donc l'arrêt du stockage et le non renouvellement de l'autorisation de stockage émise par la Préfecture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.